



Bac Majestic envisage de procéder au transfert de ses titres sur Alternext

Bac Majestic envisage de solliciter auprès d'Euronext le transfert, dans les prochains mois, de ses actions sur Alternext en raison des contraintes, notamment financières, liées à la cotation de ses titres sur l'Eurolist d'Euronext

Dans ce cadre, le conseil d'administration de la société Bac Majestic, réuni le 30 avril 2010, a décidé de soumettre à l'assemblée générale du 25 juin 2010 une résolution l'autorisant à procéder, sous réserve de la satisfaction de conditions posées par la réglementation, audit transfert. Cette résolution est reproduite ci-après :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire,

- après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,
- pris acte des conséquences du transfert de la cotation des actions de la Société d'Euronext vers Alternext,
- et conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 V du Code monétaire et financier,

approuve le projet de demande de radiation des actions de la Société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris et d'admission concomitante de ces actions aux négociations sur le marché multilatéral de négociation Alternext, sous la condition suspensive de la réunion par la Société des conditions nécessaires à cette admission.

A cet effet, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour (i) constater la réalisation de la condition suspensive susvisée, (ii) réaliser la radiation des actions de la Société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris, (iii) faire admettre ses actions aux négociations sur le marché multilatéral de négociation Alternext par transfert du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris, (iv) prendre toutes mesures nécessaires à l'effet de remplir les conditions de ce transfert et (v) donner toutes garanties, choisir le listing sponsor, faire toutes déclarations, effectuer toutes formalités, et généralement prendre toutes mesures rendues nécessaires pour la réalisation des opérations de transfert. »

A propos de Bac Majestic

BAC MAJESTIC est un distributeur cinématographique multimandat et multilabel, son activité s'organise autour de 4 métiers principaux : la distribution en salles de cinéma, la distribution de son catalogue aux télévisions (plus de 300 films), l'édition de son catalogue en vidéo/DVD (plus de 300 films) et la vente de films à l'international.

15 films labellisés Bac ont obtenu la palme d'or et/ou le Grand prix du Jury à Cannes. BAC MAJESTIC est une filiale de MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris Code ISIN : FR0000044380.

Bac Majestic

Info Actionnaires

corporate@bacmajestic.com

Compartiment C, Euronext Paris

Code ISIN : FR0000076895

Actifin

Nicolas Meunier

nmeunier@actifin.fr

Tél : 01.56.88.11.11